



CHIFFRES CLÉS

SAISON 2023-2024



280 504
DIRIGEANTS LICENCIÉS
sur l'ensemble du territoire

dont **40 642**
FEMMES DIRIGEANTES



6 279
VOLONTAIRES LICENCIÉS
sur l'ensemble du territoire

dont **2 624**
FEMMES VOLONTAIRES



1 500
SONT FORMÉ(E)S
chaque année



18
FORMATIONS
à disposition via le programme
« Tout Terrain »

COMMENT PRENDRE SA LICENCE ?

Rien de plus simple !

C'est le club qui se charge de créer la demande de licence en ligne à l'aide des informations données par le ou la futur(e) licencié(e) (nom, prénom, date de naissance et mail personnel).

Le futur licencié pourra ensuite suivre sa demande de licence en ligne et finaliser la démarche.



En savoir plus

TOUT TERRAIN

TOUT TERRAIN : LE PARCOURS DE FORMATION DES ACTEURS DU CLUB

Ces formations disponibles en présentiel et en ligne selon les sujets abordés sont proposées par les Instituts Régionaux de Formation et ont vocation à permettre à tous les acteurs du club, dirigeants, volontaires, arbitres, éducateurs et parents de licenciés, d'acquérir de nouvelles compétences, à leur transmettre de nouveaux outils et surtout à les conforter dans leurs missions. Les formations répondent à une approche pédagogique ludique et participative permettant de nombreux échanges entre les participants qui deviennent acteurs de leurs formations !

En savoir plus sur maformation.fff.fr



FAITES OFFICIELLEMENT PARTIE DU CLUB

Choisissez la licence qui vous ressemble

LICENCE
DIRIGEANT

Pour celles et ceux qui jouent
un rôle prépondérant
dans la gestion et le
développement du club

LICENCE
VOLONTAIRE

Pour celles et ceux
qui s'impliquent de
manière flexible,
sans engagement à l'année



TOUT
COMPRENDRE
SUR LA PRISE
DE LICENCE



FFF.fr @fff



BÉNÉVOLE, UN RÔLE ESSENTIEL

Plus de **400 000** bénévoles s'engagent chaque saison au sein des **12 000** clubs, des Ligues et des districts de la FFF. Ces hommes et ces femmes **donnent de leur temps et de leur expérience** pour participer au projet associatif du club dans toutes ses dimensions, à la fois sportives, éducatives et sociales. Ils vivent ainsi des moments riches en émotion et de partage. Portés par leur passion et leur sens du collectif, les bénévoles constituent un maillon essentiel de la vie des clubs, depuis l'accueil des licenciés jusqu'à l'organisation des rencontres en passant par l'animation. **Grâce à leur engagement et leur dévouement, c'est le cœur de tout le football français qui bat !**

Pour bien accueillir et accompagner ces bénévoles, et celles et ceux qui souhaitent le devenir, mais aussi les valoriser, les protéger et les fidéliser, la FFF met à leur disposition **deux types de licence** : la licence « dirigeant », que **plus de 280 000 personnes possèdent déjà**, et la licence « volontaire », créée en 2021 pour répondre aux nouvelles aspirations des hommes et des femmes de bonne volonté prêtes à s'engager dans le football.

POURQUOI PRENDRE UNE LICENCE ? QUELS AVANTAGES ?

Nombreuses sont les personnes à s'impliquer activement dans la vie d'un club, sans pour autant détenir une licence. Être licencié présente pourtant de nombreux avantages :

- ★ Être licencié, c'est **concrétiser son engagement au sein du club et se sentir impliqué** dans un projet associatif aux dimensions humaine et sportive.
- ★ C'est aussi bénéficier d'une **couverture par l'assurance fédérale** et donc la garantie d'être protégé pendant le temps passé au club.
- ★ C'est également pouvoir **accéder aux formations proposées par l'Institut Emploi Formation du Football (IEFF)** dans le cadre de son programme « Tout Terrain ».

En savoir plus sur maformation.fff.fr

- ★ C'est enfin **être reconnu et profiter de nombreux avantages FFF** : Participation aux événements de valorisation proposés par la FFF, accès à des événements exclusifs, réductions boutique, billetterie des équipes de France... etc.

PROTÉGER LES LICENCIÉS : LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport a conduit au développement du **Système d'information automatisé du contrôle d'honorabilité des éducateurs, des arbitres, des dirigeants et des volontaires** disposant d'une licence fédérale.

Le dispositif repose sur la **transmission automatisée par la FFF des données** permettant aux services de l'Etat de procéder à ce contrôle. La FFF recueille les éléments relatifs à l'identité de ses licenciés au moment de leur prise de licence et les informe qu'ils peuvent faire l'objet de ce contrôle et des conséquences en cas de condamnation incompatible avec les fonctions exercées.

LICENCE DIRIGEANT OU LICENCE VOLONTAIRE ?

Selon le rôle que l'on souhaite occuper au sein du club, il existe deux types de licences pour les bénévoles.

— LICENCE — DIRIGEANT

Les dirigeant(e)s veillent à la bonne organisation, à la gestion et à l'animation du club dans lequel ils/elles s'engagent.

La licence « dirigeant » permet de représenter officiellement le club lors d'événements (match, cérémonie, représentation institutionnelle) et auprès des instances fédérales.

À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Cette licence convient aux bénévoles qui souhaitent occuper un rôle plus officiel dans la vie du club et sont prêts à prendre des responsabilités.

LES DIFFÉRENTS RÔLES

- ★ **Dirigeant(e) responsable** : Président(e), Vice-Président(e), Trésorier(e), Secrétaire, membre du comité directeur, il/elle est élu(e) par les adhérents de son club et en porte le projet. Ses principales responsabilités impliquent la tenue réglementaire, financière, administrative et institutionnelle de la structure. Enfin, il/elle le représente auprès des instances officielles et des partenaires (privés et publics).
- ★ **Dirigeant(e) encadrant** : il/elle représente les équipes engagées officiellement en compétition et participe à leur encadrement aux côtés de l'entraîneur(e). il/elle s'occupe notamment des démarches liées à l'organisation des matchs ou encore des déplacements des équipes.
- ★ **Dirigeant(e) arbitre de club** : central ou assistant, il/elle exerce des fonctions d'arbitre sur les rencontres en cas d'absence d'arbitre officiel.

— LICENCE — VOLONTAIRE

Les volontaires jouent un rôle essentiel dans la vie et l'animation du club sur un plan extra sportif.

En revanche, ils ne peuvent pas le représenter auprès des instances officielles (District, Ligue ou FFF).

À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Cette licence convient aux bénévoles qui souhaitent **s'investir dans la vie du club sans assumer de responsabilités administratives** et de manière plus ponctuelle.

LES DIFFÉRENTS RÔLES

- ★ **Accompagnateur(trice) d'équipes** : souvent parent d'un joueur ou d'une joueuse, l'accompagnateur est en contact avec les responsables d'équipes et peut notamment organiser le déplacement des jeunes sur les matchs.
- ★ **Gestionnaire de lieu de vie** : il/elle assure la gestion des stocks d'alimentation et accueille le public dans les espaces de vie dédiés, en lien avec le trésorier du club.
- ★ **Gestionnaire d'équipement** : il/elle assure la gestion et l'entretien des installations et du matériel sportif, en lien avec les responsables pédagogiques.
- ★ **Organisateur(trice) d'événements** : il/elle participe à l'organisation des événements sportifs et extra sportifs du club.